

40	21/06/2017	BE 0202.555.004	54	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	17202.00054	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Dénomination: **Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Hôtel de Ville - Parc Communal N°: 1 Boîte:

Code postal: 5670 Commune: Viroinval

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège, division Dinant

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0202.555.004

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 24-11-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 13-06-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2016 au 31-12-2016

Exercice précédent du 01-01-2015 au 31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.5.2, C 6.18.2, C 9

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET  
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE  
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**BOUVY Alain**

Conseiller Communal  
Rue Albert Grégoire 11  
5670 Viroinval  
BELGIQUE

**CASTERMAN Michel**

Bourgmestre  
Rue Du Sentier 55  
7610 Rumes  
BELGIQUE

**EERDEKENS Claude**

Bourgmestre  
Rue de Loen 32  
5300 Andenne  
BELGIQUE

**LHOSTE Dimitri**

Conseiller Communal  
Allée de Nérís 18  
5100 Jambes (Namur)  
BELGIQUE

**MAUGUIT Marie Christine**

Conseillère Communale  
Rue Bertrand 43/32  
5300 Andenne  
BELGIQUE

**PAULET José**

Bourgmestre  
Rue De Bellaire 19  
5340 Gesves  
BELGIQUE

**SOHIER Baudouin**

Echevin  
Rue De Rangnet 15  
5024 Gelbressée  
BELGIQUE

**HUBRECHTS René**

Echevin  
Chemin De Dinant 25C  
5351 Haillot  
BELGIQUE

**MALISOUX Elisabeth**

Echevine  
Rue de Godfrind 64  
5300 Andenne

BELGIQUE

**KLEIN** Dorothée

Conseillère Communale  
Chemin Des Morivaux 3  
5001 Belgrade

BELGIQUE

**GILON** Christophe

Bourgmestre  
Rue Pourri-Pont 276A  
5351 Haillot

BELGIQUE

**PLUME** François

Echevin  
Rue Georges Deprez 13  
5060 Sambreville

BELGIQUE

**LÉONARD** Françoise

Echevine  
Chaussée d'Anton 43  
5300 Andenne

BELGIQUE

**BALLAND** Brigitte

Conseillère Communale  
Rue Saintraint 9  
5000 Namur

BELGIQUE

**DESMONS** Marie-Ange

Conseillère Communale  
Rue Du Crinquet 48  
7611 La Glanerie

BELGIQUE

**DELIZÉE** Jean-Marc

Bourgmestre  
Rue De Rocroi 50  
5670 Viroinval

BELGIQUE

**SAMPAOLI** Vincent

Conseiller Communal  
Place du Nouveau Monde 14  
5300 Andenne

BELGIQUE

**RLS AUDIT & CONSEILS SPRL**

BE 0549.914.873  
Chaussée de Couvin 110  
6460 Chimay

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement  
par:

**SOHET** Luc

Réviseur d'Entreprises  
Rue Coupain 8  
6596 Seloignes  
BELGIQUE

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>190.158</u></b>	<b><u>174.216</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>51.465.892</u></b>	<b><u>52.093.228</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>245.526</b>	<b>418.097</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>48.426.670</b>	<b>48.901.487</b>
Terrains et constructions		22	6.237.036	6.392.012
Installations, machines et outillage		23	41.499.900	34.830.703
Mobilier et matériel roulant		24	281.651	290.157
Location-financement et droits similaires		25	12.797	16.371
Autres immobilisations corporelles		26		7.223.536
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	395.286	148.708
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>2.793.697</b>	<b>2.773.643</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	500.429	480.375
Participations		280	500.429	480.375
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	6.200	6.200
Participations		282	6.200	6.200
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.287.068	2.287.068
Actions et parts		284	2.261.071	2.261.071
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	25.997	25.997
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>7.451.090</u></b>	<b><u>8.780.454</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>1.523.917</b>	<b>1.489.074</b>
Stocks		30/36	1.443.843	1.489.074
Approvisionnements		30/31	1.443.843	1.489.074
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	80.074	
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>2.923.802</b>	<b>4.079.907</b>
Créances commerciales		40	2.501.036	3.545.115
Autres créances		41	422.766	534.792
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>728.358</b>	<b>500.000</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	728.358	500.000
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>2.045.879</b>	<b>1.693.950</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>229.135</b>	<b>1.017.524</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>59.107.141</b>	<b>61.047.898</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>37.343.664</u></b>	<b><u>37.134.395</u></b>
<b>Capital</b>	6.7.1	10	<b>10.330.243</b>	<b>10.330.243</b>
Capital souscrit		100	22.203.550	22.203.550
Capital non appelé		101	11.873.307	11.873.307
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>7.480.474</b>	<b>7.600.602</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>19.502.381</b>	<b>19.182.810</b>
Réserve légale		130	3.085.388	3.085.388
Réserves indisponibles		131	13.511.706	13.374.363
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	13.511.706	13.374.363
Réserves immunisées		132	234.018	51.790
Réserves disponibles		133	2.671.269	2.671.269
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14		
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>30.566</b>	<b>20.740</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>583.283</u></b>	<b><u>679.234</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>557.340</b>	<b>641.887</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	215.623	250.440
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	341.717	391.447
<b>Impôts différés</b>		168	<b>25.944</b>	<b>37.347</b>
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>21.180.193</u></b>	<b><u>23.234.269</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>10.132.100</b>	<b>10.667.145</b>
Dettes financières		170/4	10.132.100	10.667.145
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	7.200	11.652
Etablissements de crédit		173	10.124.900	10.655.493
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>8.847.340</b>	<b>8.671.360</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	737.201	518.823
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.645.484	6.052.654
Fournisseurs		440/4	3.645.484	6.052.654
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.619.070	639.447
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	727.912	479.000
Impôts		450/3	709.967	358.967
Rémunérations et charges sociales		454/9	17.945	120.033
Autres dettes		47/48	2.117.673	981.435
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>2.200.753</b>	<b>3.895.764</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>59.107.141</b>	<b>61.047.898</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>16.883.422</b>	<b>15.672.109</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	11.045.071	10.694.388
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	80.074	
Production immobilisée		72	4.352.425	4.129.871
Autres produits d'exploitation	6.10	74	566.396	488.238
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	839.456	359.611
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>15.410.563</b>	<b>14.312.858</b>
Approvisionnements et marchandises		60	2.844.669	3.626.240
Achats		600/8	2.799.439	3.326.641
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	45.231	299.599
Services et biens divers		61	5.172.416	4.832.807
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	2.964.467	2.864.514
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.616.748	2.229.307
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-84.547	-3.361
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.171	18.466
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.894.638	744.885
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>1.472.859</b>	<b>1.359.251</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>332.259</b>	<b>206.645</b>
Produits financiers récurrents		75	332.259	206.645
Produits des immobilisations financières		750	242.590	165.902
Produits des actifs circulants		751	88.815	39.616
Autres produits financiers	6.11	752/9	853	1.127
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>412.076</b>	<b>528.077</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	412.076	528.077
Charges des dettes		650	400.275	514.716
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	11.801	13.362
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>1.393.042</b>	<b>1.037.818</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780	<b>724</b>	<b>2.029</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77	<b>422.622</b>	<b>292.861</b>
Impôts		670/3	463.913	292.861
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	41.291	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>971.144</b>	<b>746.986</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789	<b>1.407</b>	<b>2.813</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689	<b>183.635</b>	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>788.916</b>	<b>749.799</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>788.916</b>	<b>749.799</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	788.916	749.799
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2	<b>17.214</b>	<b>24.862</b>
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	17.214	24.862
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>771.701</b>	<b>724.937</b>
Rémunération du capital	694	771.701	724.937
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		



**ANNEXE**  
**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>174.216</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002	63.989	
Amortissements	8003	48.046	
Autres	8004		
	(+)/(-)		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20	<b>190.158</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	190.158	
Frais de restructuration	204		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>970.961</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	8041		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051	<b>970.961</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>552.864</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	172.572	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	8111		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121	<b>725.435</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	81311	<b>245.526</b>	

### ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>7.477.557</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	41.586	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>7.519.143</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>1.085.545</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	196.563	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>1.282.107</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>6.237.036</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>56.063.623</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	10.761.514	
Cessions et désaffectations	8172	637.237	
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>66.187.900</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.956.189</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252	<b>5.956.189</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>27.189.109</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	2.566.929	
Repris	8282	214.910	
Acquis de tiers	8292	1.525.294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	422.232	
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>30.644.189</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>41.499.900</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	<b>2.074.327</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	149.858	
Cessions et désaffectations	8173	156.585	
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>2.067.600</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	<b>1.784.169</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	136.765	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	134.985	
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>1.785.949</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>281.651</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXX	<b>17.869</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	<b>17.869</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXX	<b>1.498</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	3.574	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	<b>5.072</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	25	<b><u>12.797</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b>	250		
<b>Installations, machines et outillage</b>	251	<b>12.797</b>	
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXX	<b>8.640.338</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	8.640.338	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>0</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXX	<b>1.416.802</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	1.416.802	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>0</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196P	XXXXXXXXXX	<b>148.708</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	246.578	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	<b>395.286</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	27	<b>395.286</b>	



## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	601.500
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	30.429	
Cessions et retraits	8371	131.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	500.429	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	121.125
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541	-121.125	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551	0	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	500.429	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXX	6.200
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	8382		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	6.200	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	8442		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
	(+)/(-)		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
	(+)/(-)		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	6.200	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	8622		
Autres	8632		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	<b>2.283.258</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>2.283.258</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	<b>182.369</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453	<b>182.369</b>	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	<b>22.310</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>22.310</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	<b>182.245</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-)		
8543			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	<b>182.245</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<b><u>2.261.071</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<b><u>25.997</u></b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>25.997</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>ZE-MO</b> BE 0844.379.951 Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Marais 11 5300 Andenne <b>BELGIQUE</b>	Parts A Parts C	3.070 25	51,17 67,57		30-06-2016	EUR	84.505	-37.745
<b>AREWAL SCRL</b> BE 0627.818.345 Société coopérative à responsabilité limitée Rue des Marais 11 5300 Andenne <b>BELGIQUE</b>	Parts A	62	33,33		31-12-2015	EUR	18.600	0

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
 Actions et parts - Montant non appelé  
 Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
 d'un mois au plus  
 de plus d'un mois à un an au plus  
 de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>728.358</b>	<b>500.000</b>
8686		
8687		500.000
8688	728.358	
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter - Sous traitance  
 Divers

Exercice
196.507
32.627

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DU CAPITAL

## Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	22.203.550
100	22.203.550	

Modifications au cours de l'exercice

Codes	Montants	Nombre d'actions
	700	28
	16.857.350	674.294
	262.000	10.480
	5.083.500	50.835
8702	XXXXXXXXXX	735.637
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital  
Catégories d'actions

A  
B1  
B5  
E  
Actions nominatives  
Actions dématérialisées

## Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération  
Commune d'Ohey  
Commune de Viroinval  
Commune de Namur  
Commune de Rumes  
Commune d'Andenne

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101	11.873.307	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	205.565
	555.786	205.565
	2.216.974	
	2.770.737	
	2.227.543	
	4.102.267	

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

## Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

## Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

### Répartition des Parts Sociales

Désignation des Associés	Nombre de Parts	Souscrites	Non Appelées	Libérées
<i>Andenne</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
	212.426 B1	5.310.650,00	3.920.412,24	1.390.237,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	25.956 E	2.595.600,00	0,00	2.595.600,00
<b>Total Andenne</b>	<b>248.864</b>	<b>8.168.300</b>	<b>4.102.267</b>	<b>4.066.033</b>
<i>Namur</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
	188.327 B1	4.708.175,00	2.770.736,75	1.937.438,25
	5.000 E	500.000,00		500.000,00
<b>Total Namur</b>	<b>193.331</b>	<b>5.208.275,00</b>	<b>2.770.736,75</b>	<b>2.437.538,25</b>
<i>Ohey</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	30.454 B1	761.350,00	555.785,50	205.564,50
	4.598 E	459.800,00	0,00	459.800,00
<b>Total Ohey</b>	<b>35.053</b>	<b>1.221.175</b>	<b>555.786</b>	<b>665.390</b>
<i>Rumes</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	123.843 B1	3.096.075,00	2.227.543,10	868.531,90
	6.291 E	629.100,00	0,00	629.100,00
<b>Total Rumes</b>	<b>130.135</b>	<b>3.725.200</b>	<b>2.227.543</b>	<b>1.497.657</b>
<i>Viroinval</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	119.244 B1	2.981.100,00	2.216.974,41	764.125,59
	6.493 E	649.300,00	0,00	649.300,00
<b>Total Viroinval</b>	<b>125.738</b>	<b>3.630.425</b>	<b>2.216.974</b>	<b>1.413.451</b>
<i>Gesves</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
	2.497 E	249.700,00	0,00	249.700,00
<b>Total Gesves</b>	<b>2.498</b>	<b>249.725</b>	<b>0</b>	<b>249.725</b>
<i>Anhée</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Beauraing</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Dinant</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Houyet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Incourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Jemeppe-sur-Sambre</i>	2 A	50,00	0,00	50,00
<i>Jodoigne</i>	3 A	75,00	0,00	75,00
<i>Mettet</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Rochefort</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Sambreville</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Tournai</i>	4 A	100,00	0,00	100,00
<i>Walcourt</i>	1 A	25,00	0,00	25,00
<i>Total</i>	<b>18</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>450</b>
<i>Total des parts</i>	28 A	700,00	0,00	700,00
	674.294 B1	16.857.350,00	11.691.452,00	5.165.898,00
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	50.835 E	5.083.500,00	0,00	5.083.500,00
<b>Total général</b>	<b>735.637</b>	<b>22.203.550,00</b>	<b>11.873.306,69</b>	<b>10.330.243,31</b>

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

- Provisions pour litiges en cours
- Provisions pour dommages causés aux tiers

Exercice
328.365
13.352



**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	737.201
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	4.452
Etablissements de crédit	8841	732.749
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	42	<b>737.201</b>
--	----	----------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	2.315.918
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	7.200
Etablissements de crédit	8842	2.308.718
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

	8912	<b>2.315.918</b>
--	------	------------------

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	7.816.182
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	7.816.182
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>7.816.182</b>
--	------	------------------

**DETTES GARANTIES**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	9061	
--	------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	2.788.520
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0202.555.004	C 6.9
----	-----------------	-------

	Codes	Exercice
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	2.788.520
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	<b>9062</b>	<b>2.788.520</b>

#### DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

##### Impôts

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

##### Rémunérations et charges sociales

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	349.691
450	360.000
9076	
9077	17.945

#### COMPTES DE RÉGULARISATION

##### Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Intervention clients
- Charges à imputer

Exercice
1.993.518
207.235

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
GRD		11.045.071	10.694.388
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	42	42
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	38,2	38
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	60.028	58.446
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.083.589	2.023.611
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	801.618	747.230
Primes patronales pour assurances extralégales	622	19.168	18.218
Autres frais de personnel	623	60.093	75.455
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-84.547	-3.361
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	84.547	3.361
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	2.170	8.100
Autres	641/8	1	10.366
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	200	
Frais pour l'entreprise	617	4.572	13.019

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	853	1.127
9126		
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>		
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>		
6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>		
6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
<b>Autres charges financières</b>		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
<b>Provisions à caractère financier</b>		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>		
Frais bancaires		
	11.801	13.362

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>839.456</u></b>	<b><u>359.611</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	<b>839.456</b>	<b>359.611</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	214.910	248.630
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	624.546	110.982
<b>Produits financiers non récurrents</b>	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>1.894.638</u></b>	<b><u>744.885</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A	<b>1.894.638</b>	<b>744.885</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	507.700	151.243
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	106.898	14.753
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1.280.040	578.889
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Amortissement Plus Value RAB  
DNA  
Intérêts Notionnels

Codes	Exercice
9134	<b>463.913</b>
9135	463.913
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	120.128
	85.480
	302.196

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Charges nettes non récurrentes

Exercice
1.055.182

#### Sources de latences fiscales

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	7.046.468	4.450.194
9146	8.481.769	4.497.306
9147	612.540	601.477
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	5.570.583
9171	3.000.000
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

- Contentieux AIEG c/Lampiris en présence de la CWaPE : Cfr rapport de gestion
- Contentieux AIEG c/TEGEC en présence de BEP Expansion : Cfr rapport de gestion
- Contentieux AIEG c/Publifin dénonciation convention : Cfr rapport de gestion

Exercice
2.500
35.000
113.346

N°	BE 0202.555.004	C 6.14
----	-----------------	--------

Contentieux AIEG c/Publifin expropriation: Cfr rapport de gestion  
 Contentieux AIEG C/Etat Belge : Cfr rapport de gestion

Exercice
170.019
7.500

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

Garanties versées - douanes & accises

Exercice
24.000



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>500.429</b>	<b>480.375</b>
Participations	280	500.429	480.375
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291	<b>15.611</b>	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	15.611	
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
<b>Créances</b>	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9252	<b>6.200</b>	<b>6.200</b>
Participations	9262	6.200	6.200
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292	<b>21.010</b>	<b>12.645</b>
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	21.010	12.645
<b>Dettes</b>	9352	<b>14.499</b>	<b>136.252</b>
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	14.499	136.252

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

Exercice
----------

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants  
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation  
 Missions de conseils fiscaux  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation  
 Missions de conseils fiscaux  
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	12.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

Non applicable

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

**Immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à la juste valeur**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Entreprises liées : ZEMO

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

cfr C.6.20

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

cfr C.6.20

Valeur comptable	Juste valeur
500.429	52.795

N°	BE 0202.555.004	C 6.18.1
----	-----------------	----------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés

## Règles d'évaluation

### REGLES D'EVALUATION

ANNEXE AUX STATUTS (article 1er in fine)

ANNEXE SPECIALE

ARTICLE 14 de l'A.R. du 08/10/1976

Les engagements d'acquisition ou de cession d'immobilisations et les autres engagements et recours de diverses catégories qui ne figurent pas au bilan sont : NEANT

A partir de l'exercice 1985 et jusqu'y compris l'exercice 2002, les immobilisations corporelles dont l'utilisation était limitée dans le temps ont été évaluées annuellement à concurrence de l'indexation de leur valeur comptable réévaluée au début de l'exercice. Ceci, en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 08 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises tel que modifié par l'article 29 de l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985. L'indexation était effectuée sur base de l'évolution de la moyenne de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation. Compte tenu du progrès technique, l'indexation était limitée à 80% de l'évolution constatée.

Les valeurs réévaluées faisaient l'objet d'amortissements calculés selon les plans établis aux fins d'en répartir la prise en charge le compte de résultats, sur les durées résiduelles d'utilisation probable.

La plus-value de réévaluation était transférée annuellement à un compte de réserve indisponible, à concurrence des amortissements pris en charge par le compte de résultats, afférents à la partie réévaluée des installations.

Toutefois, par décision des organes de gestion, conformément à la loi et l'avis de la Commission des Normes Comptables, les plus-values exprimées fin 1984, en vertu de l'adoption d'une méthode d'évaluation à la valeur de remplacement (article 35, ancien Arrêté Royal du 08 octobre 1976), seront amorties sur la durée résiduelle d'utilisation des parties de réseaux concernées. Jusqu'au moment de l'application intégrale de la méthode de réévaluation et d'amortissement sur les investissements antérieurs à 19854, la précédente méthode reste d'application sur la totalité ou sur partie des installations (selon le cas), c'est-à-dire, réévaluation d'année en année suivant le système d'évaluation à la valeur de remplacement et amortissements calculés sur cette valeur de remplacement selon les modalités définies par les circulaires des 04 juin 1970 et 23 septembre 1974 du Ministère de l'Intérieur, ainsi que par la circulaire du 01 mars 1985 du Ministère de la Région Wallonne.

Suivant les lignes directrices de la CWAPE, à partir du 1er janvier 2004, les taux d'amortissements ont été modifiés. Ci-après vous en trouverez le détail.

#### Actifs

- Bâtiments industriels amortissements : 3% ou 33 ans,
- Bâtiments administratifs amortissements : 2% ou 50 ans
- Câbles amortissements : 2% ou 50 ans
- Lignes amortissements : 2% ou 50 ans
- Postes amortissements : 3% ou 33 ans v
- Raccordements amortissements : 3% ou 33 ans
- Appareils de mesure amortissements : 3% ou 33 ans
- Télétransm.et fibr. optiq. amortissements : 10% ou 10 ans
- Outillage et mobilier amortissements : 10% ou 10 ans
- Equipement administratif amortissements : 20% ou 5 ans
- Matériel roulant amortissements : 20% ou 5 ans

Les interventions tiers de la clientèle dans les frais d'investissements sont portées en déduction des valeurs d'acquisition des immobilisations en cause

L'AIEG a garanti le taux d'un emprunt par des swaps de taux d'intérêt se clôturant le 15 juillet 2033. Pour le reste, l'AIEG n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits financiers à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité

## Autres informations à communiquer dans l'annexe

ZEMO : Valeur Participation Comme explicité dans son rapport spécial établi en vertu de l'article 431 du code des sociétés, le CA a décidé de poursuivre les activités pour les raisons suivantes : -- Par rapport au plan d'affaires, la vente et la mise à disposition de bornes électriques de chargement n'a pas connu une croissance espérée comme dans le plan d'affaires. Toutefois, au cours du dernier exercice, cette croissance a augmenté en raison du fait que les voitures électriques ont connu une augmentation substantielle au niveau de l'autonomie des kms pouvant être parcourus et notamment dans les trajets inférieurs à 150 kms. D'autre part, un accroissement des avantages fiscaux pour les véhicules hybrides et totalement électriques (déductibilité supérieure à 100 %) - •En outre, le citoyen devient de plus en plus sensible à la qualité de l'environnement en raison du réchauffement de la planète et qui se marque davantage au cours de ces deux dernières années (accroissement de la température moyenne) ; Ces motifs nous laissent à croire en une perspective bénéficiaire à moyen terme - • Poursuivre la maîtrise des coûts et des dépenses d'investissement qui a déjà été entreprise au cours du dernier exercice social. La société travaille maintenant avec des commerciaux indépendants qui sont payés à la commission.



## Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

### *Situation de l'entité durant l'exercice écoulé*

#### **1. Les immobilisations corporelles**

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2013 quant à la reprise des réseaux électriques haute tension et basse tension des sections de Seilles et Landenne et du réseau de distribution électrique haute tension des sections de Maizeret, Thon, Coutisse, Bonneville, Sclayn et Andenne Ville, et suite à la décision du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 de financer ce rachat, l'AIEG par devant le Notaire Etienne MICHAUX a finalisé la reprise dudit réseau par un acte authentique en date du 19 mai 2016 pour un montant de 7.412.719,55 €.

En 2016, l'A.I.E.G. a investi une somme de 4.352.424,76 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux ; ces travaux importants étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015.

#### **2. Les immobilisations financières**

L'AIEG a procédé au rachat de la totalité des participations détenues par la société STEEL dans la srl ZE-MO. Dans un même temps, elle a cédé à l'Association Intercommunale d'Electricité du Sud Hainaut 1030 parts A totalement libérées pour un montant de 51.500 €, ce qui correspond à 17,16% du capital A.

L'AIEG détient des participations dans les sociétés PUBLI-T, SOCOFE, ZE-MO, ECETIA Finances, Inter-Régie, Atrias, PUBLIFIN, BEP Expansion économique et AREWAL pour un montant total de 2.833.472,32 €. L'ensemble des participations a rapporté 242.590,31 € brut auquel un précompte mobilier libératoire a été appliqué pour un montant de 103.904,25 €. La participation dans la société AREWAL soit 62 parts à 100 € constituées en 2015, a permis de réduire les coûts tant en ce qui concerne la mutualisation des outils informatiques que dans les coûts de représentation aux différents organes constituant le marché de l'énergie électrique.



### **3. Les Produits**

*Le chiffre d'affaires s'établit à 11.045.071,19 € ; celui-ci se compose principalement des produits du timbre G.R.D. et également le produit de la redevance pour l'utilisation du réseau de Namur.*

*La production immobilisée s'élève à 4.352.424,76 €.*

*Le montant total du produit des ventes et prestations s'élève à 15.410.562,83 €.*

*Les produits financiers, s'élèvent à 332.258,50 € dont 88.814,79 € résultent des placements bancaires et 242.590,31 € des immobilisations financières.*

*Les charges financières qui se composent de l'ensemble des emprunts et des frais bancaires s'élève à 412.075,57€*

### **4. Le résultat et son affectation**

*Pour l'exercice 2016, le bénéfice à affecter s'élève à 788.915,77 € après déduction de la charge fiscale estimée.*

*De ce montant, il y a lieu de déduire, 17.214,28 € correspondant aux désaffectations 2016, qui sont transférées en autres réserves indisponibles.*

*Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 771.701,49 €.*

*Suivant les statuts, la rémunération du capital libéré « B1 » par les associés soit 322.868,62 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG/ORES soit 94.255,20 €.*

*Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 13 juin 2017.*

### **5. OSP**

*L'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à l'obligation de service public imposée aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique).*

*Il a été constaté en 2016 une forte augmentation du nombre de primes versées dans le cadre des dossiers QUALIWATT représentant une charge de 139.645,86€ au lieu de 56.140,99€*

### **6. Tarifs**

*Les tarifs pour la période régulatoire 2017 ont été approuvés par le régulateur.*

*D'autre part, la décision de la CREG quant aux boni/mali et leurs affectations pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ne sont pas clôturés.*

*Le solde régulateur concernant le dossier boni/mali 2015, introduit à la CWaPE et pour lequel nous avons obtenu une approbation provisoire, a été pris en compte dans l'élaboration de ce tarif 2017 approuvé.*

## **7. Amortissements - Interventions Tiers - Investissements**

*Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers seront portés en réserves indisponibles, ce qui représente pour l'année 2016 un montant de 17.214,28 €.*

## **8. Personnel**

*L'Intercommunale compte 39,6 équivalents temps plein dont 6 agents statutaires et 2 contrats à durée déterminée.*

*En 2016, l'AIEG a procédé à l'engagement d'un agent administratif et à la mise à la retraite de deux agents administratifs.*

### *Risques et incertitudes*

#### **1. Litiges**

##### **- Contentieux AIEG c/ Etat belge - Ministère des Finances**

*L'AIEG a introduit un premier recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions du Titre II, Chapitre Ier, section 2, sous-section 1er, de la loi-programme du 19 décembre 2014, publiée au Moniteur belge du 29 décembre 2014 (taxation des intercommunales à l'ISOC). L'affaire, enregistrée sous le numéro de rôle 6244, a fait l'objet d'un arrêt n° 151/2016 de rejet de la Cour constitutionnelle, en date du 13 décembre 2016.*

*Suite à l'adoption de la loi-programme du 10 août 2015, publiée au Moniteur belge du 18 août 2015, deuxième édition tendant, en partie, à corriger un certain nombre de problèmes introduit par la loi-programme du 19 décembre 2014, l'AIEG a introduit un second recours en annulation devant la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions des articles 86 et 87 de de la loi-programme du 10 août 2015 susvisée. L'affaire est pendante devant la Cour constitutionnelle sous le numéro de rôle 6355. Ce second dossier est en état et en attente de fixation devant la Cour constitutionnelle.*

##### **- Contentieux AIEG c/ PUBLIN \_ (ex- TECTEO)**

*L'AIEG a introduit une action en référé et au fond contre la société PUBLIFIN en cause de la résiliation unilatérale, par cette dernière, des conventions d'apport en usage, de gestion et de clearing house qui l'unissaient à l'AIEG.*

*L'AIEG a obtenu gain de cause en référé devant la Cour d'appel de Liège ainsi qu'en première instance au fond devant le Tribunal de Première Instance de Namur.*

*Le Tribunal a ordonné une réouverture des débats pour permettre à l'AIEG de justifier du montant de son préjudice, une somme provisionnelle de 25.000€ lui étant déjà allouée.*

*L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle RG 2013/5- A.*

*Par jugement du Tribunal de Première Instance du 17 novembre 2016, Monsieur Jean Marc Dinant s'est vu confier une mission d'expertise en vue de l'évaluation du dommage subi par l'AIEG en suite de la résiliation fautive des conventions.*

*L'affaire a été remise à l'audience de ce 23 mars 2017 à l'effet de permettre à l'AIEG de mettre à la cause la sa RESA, ayant droits de la société PUBLIFIN. L'affaire sera ensuite refixée le 11 mai 2017 pour plaidoiries.*

***- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN \_ (ex- TECTEO) - en présence de la Ville d'Andenne***

*L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Justice de Paix d'Andenne dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau de distribution électrique andennais menée par la Ville d'Andenne et en vue de soutenir celle-ci.*

*Il a été fait droit à la demande de la Ville et les indemnités provisoires revenant à la partie expropriée ont été fixées dans un jugement du 10 décembre 2015 de Monsieur le Juge de Paix d'Andenne.*

*PUBLIFIN a introduit une action en révision devant le Tribunal de Première instance de Namur.*

*L'AIEG a également formé intervention volontaire dans cette instance distincte. Le dossier est en état et fixé à l'audience du 21 avril 2017 pour plaidoiries.*

***- Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN \_ (ex- TECTEO)***

*L'AIEG est partie défenderesse devant le Tribunal de commerce de Namur (section de Dinant) dans le cadre de l'action indemnitaire introduite par la société PUBLIFIN (ex- TECTEO) en suite de la décision d'exclusion de cette dernière par délibération de l'Assemblée Générale de l'AIEG du fait de l'anéantissement de l'apport en usage résultant de la procédure d'expropriation.*

*L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle général A/14/00262 dudit Tribunal et a été fixée pour plaidoiries le 7 décembre 2015.*

*Aux termes d'un arrêt interlocutoire du 4 janvier 2016, le Tribunal de commerce de Liège section de Dinant a jugé la procédure d'exclusion régulière mais a décidé de renvoyer au rôle à l'effet de permettre aux parties de s'expliquer sur la valeur des parts au moment de d'exclusion. Le dossier demeure pendant au rôle (l'AIEG est défenderesse).*

**- Contentieux AIEG c/LAMPIRIS en présence de la CWAPE**

L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Cour d'appel de Liège dans le cadre du recours introduit par la sa LAMPIRIS à l'encontre des décisions tarifaires adoptées par la CWAPE à l'encontre des GRD wallons.

Aux termes d'un arrêt du 22 mars 2016, la Cour d'appel de Liège, retenant l'argumentation de l'AIEG, a déclaré irrecevable le recours introduit par la société LAMPIRIS.

La sa LAMPIRIS a introduit un second recours en annulation devant la Cour d'appel de Liège contre la méthodologie tarifaire adoptée par la CWAPE pour l'exercice 2017.

L'AIEG a de nouveau formé intervention volontaire dans ce litige.

Aux termes de conclusions consenties, signées ce 20 mars 2017, les parties ont entériné le désistement d'instance de LAMPIRIS et invité la Cour d'appel à en prendre acte.

**- Contentieux AIEG c/TEGEC-FODETRA en présence du BEP Expansion**

Le Conseil d'administration de l'AIEG a décidé de former intervention volontaire dans le cadre de l'action en indemnisation introduite par la société momentanée TEGEC-FODETRA, à l'encontre du BEP expansion, suite à la résiliation unilatérale du marché intervenu qui portait sur l'équipement en gaz et électricité de la ZAE de la Houssaie à Andenne.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de Namur. Un calendrier de procédure a été établi en vue d'une audience de plaidoiries fixée le 17 octobre 2018.

*Evolution prévisible*

En date du 31 mars 2017, le Comité de Direction de la Commission wallonne pour l'Energie a approuvé le projet de méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel pour la période réglementaire 2019-2023.

Ce projet de méthodologie tarifaire ainsi que les modèles de rapport y relatifs, publiés sur le site internet de la CWaPE, sont soumis à consultation conformément à l'article 2, § 2 du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution de Gaz et d'Electricité qui prévoit que la méthodologie tarifaire soit adoptée par la CWaPE après concertation avec les Gestionnaires de Réseaux de Distribution concernés et consultation publique.

L'adoption et la mise en application de cette nouvelle méthodologie influencera directement l'évolution de l'activité et du développement de l'AIEG.

Comme pour toutes nouvelles périodes tarifaires, l'AIEG participe activement aux réunions d'information et de concertation avec les différents acteurs du marché afin de mettre en place dès à présent, les orientations futures de sa stratégie tant au niveau opérationnel que technique.

## *Instruments financiers*

*L'AIEG a garanti le taux d'un emprunt par des swaps de taux d'intérêt se clôturant le 15 juillet 2033.*

*Pour le reste, l'AIEG n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.*

*Les autres dispositions communes à l'ensemble des sociétés suivant l'Art 96 du code des sociétés sont Non Applicable.*

## *La structure de l'organisation*

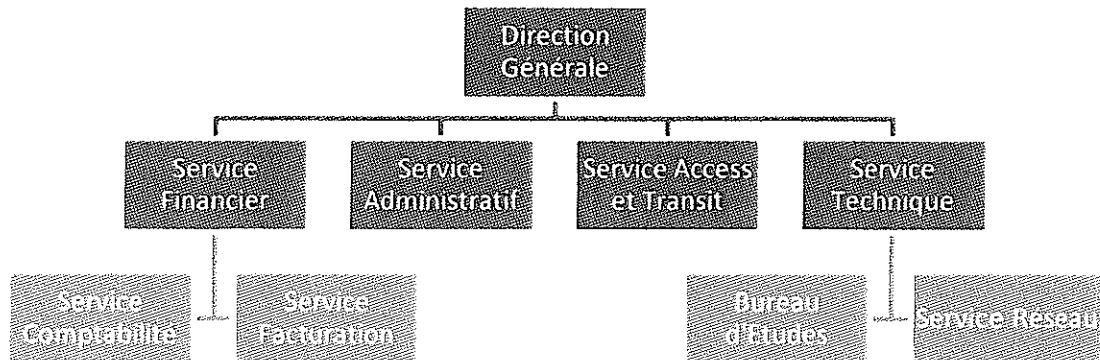
*Conformément à l'article 27 des statuts, la gestion journalière de l'Intercommunale est effectuée par la Direction générale.*

*Le Comité de Gestion est constitué de 7 Membres ; il est présidé de plein droit, en vertu de l'article 34, par le Président. Le Comité de Gestion est chargé d'exercer la gestion courante de l'association.*

*Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 15 Membres. Il dispose des pouvoirs qui lui sont transmis par l'assemblée générale à l'exception de ce qui est expressément réservé par la loi à l'assemblée générale.*

*Le Comité de rémunération est composé de 5 Membres, ces mandats sont exercés à titre gratuit. Il émet des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion de l'association. Il fixe également les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.*

## L'organigramme fonctionnel



### Les lignes de développement

La politique poursuivie par l'A.I.E.G. s'articule autour des grands axes suivants :

- 1- *Modernisation des réseaux moyenne tension : la poursuite des investissements pour la rénovation et/ou le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes dans les cabines réseau, en ce compris les systèmes de détection et de télécommandes, reste une priorité. Une attention toute particulière est prêtée à l'aspect sécurité et accessibilité.*
- 2- *Rénovation des réseaux basse tension : le démantèlement des lignes en cuivre nu est programmé sur plusieurs années, sur les 600 km de lignes basse tension, 45 km sont aujourd'hui des lignes en Cuivre Nu qui seront complètement démantelées avant 2018.*
- 3- *Réseaux intelligents : la multiplication des productions décentralisées a poussé l'AIEG à s'orienter vers des technologies permettant une gestion et un contrôle en temps réel de l'état du réseau. L'année 2011 avait été riche en retour d'expérience par rapport aux compteurs intelligents installés dans différents immeubles à appartement. Nous bénéficions aujourd'hui de l'avantage de ce type de technologie sachant qu'il a été généralisé depuis 2012 à tous les détenteurs d'installations de panneaux photovoltaïques.*
- 4- *SCADA : le matériel mis à notre disposition permet aujourd'hui une gestion intégrée et globale des principales cabines de distribution. Une nouvelle cabine de distribution, construite rue des Marais, est constituée de 24 départs télécommandés et télésurveillés vers les différentes sections de l'entité. La cabines ANTON a été modernisées en 2016 et la cabine TILLEULS le sera en 2017, en utilisant la même technologie. Cette modernisation devrait être terminée pour fin 2020 et ce, pour l'ensemble de nos cabines de dispersion.*
- 5- *Enfouissement du réseau moyenne tension de la commune d'OHEY : conformément à ce qui avait été prévu dans notre précédent plan stratégique, pas moins de 6 Km de câbles ont déjà*

*été posés en vue de remplacer les lignes aériennes. De plus, un nouveau marché, initié pour l'enfouissement des 22 Km restant, a été approuvé par notre Conseil d'Administration du 23 septembre 2015. Les travaux ont débuté en 2016.*

*Extrait du rapport écrit du Comité de rémunération*

*Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a arrêté son rapport annuel 2016.*


*Il ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.*

*Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président, aux membres du Comité de Gestion et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.*

*Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2008.*

*Ces montants respectent les plafonds prévus aux articles L5311-1. §1er et suivant du CDLD. Les mandats des Membres du Comité de Rémunération sont exercés à titre gratuit (article 37 des statuts).*

*Les mandats des délégués à l'Assemblée Générale sont également exercés à titre gratuit.*



*Guy DELEUZE*  
*Directeur général*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE  
COOPERATIVE INTERCOMMUNALE A RESPONSABILITE LIMITEE  
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION  
D'ELECTRICITE ET DE GAZ « A.I.E.G. » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

**Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société A.I.E.G pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 59.107.140,50 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 788.915,77.

*Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société A.I.E.G. au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les montants des soldes réglementaires qui constituent une particularité du secteur des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. Ces actifs pour les années 2008 à 2013 ont été estimés provisoirement à la date de clôture, et contrôlés par le régulateur. Ils ont été facturés au travers de la facturation du timbre en 2016 à raison de 10 pourcents. Pour les années 2014 à 2016, ces actifs réglementaires sont estimés à la clôture de chaque exercice, sur base des dispositions réglementaires légales sans non plus être comptabilisés. La dernière décision prise par le CREG de manière définitive concerne l'année 2009. La CWaPE, régulateur depuis 2014, n'a pas non plus rendu de décision définitive concernant les soldes estimés. Il s'ensuit, dès lors, que le montant total des montants à facturer pourrait être influencé par les décisions relatives aux années postérieures à 2009. Ceci est détaillé dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 95 du code des Sociétés dans la section 6.

Par contre les passifs réglementaires liés aux coûts de transport et aux cotisations ont été comptabilisés (« pass through ») et mis à jour conformément aux décisions du régulateur.

De même, nous attirons votre attention sur les mutations constatées dans le bilan et dans le compte de résultats suite à la décision de justice qui a mis un terme au litige portant sur le réseau racheté et sur l'impact du redressement sur le compte de résultats.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la

forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires de la « *décision relative à la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2015-2016 rendue en application de l'article 43, § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité suite à l'adoption du décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité* ».

Ceci vise :

- l'activation des frais de développement ATRIAS ;
- les règles d'amortissements, des acquisitions et de plus-value spécifiques au secteur (durée) ;
- la facturation des interventions de tiers et leur imputation ;
- la comptabilisation des opérations et des redressements concernant les reports dans les comptes de produits et charges exceptionnels ;

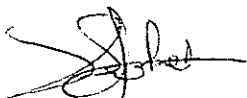
Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par la loi relative aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par la loi pour les sociétés.

- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

CHIMAY, le 28 avril 2017

**RLS AUDIT & CONSEILS**  
Commissaire

Représenté par  
Luc SOHET



Réviseur d'entreprises

Siège administratif :  
Chaussée de Couvin 110  
6460 Chimay  
Tél. + 32 (0) 60 21 40 04  
Fax + 32 (0) 60 21 40 07  
Courrier : info@rls-audit-conseils.be

Siège social :  
Chaussée de Couvin 110  
6460 Chimay  
TVA BE 0549.914.873  
RPM Charleroi

**CBC 732-0325445-61**  
IBAN : BE62 7320 3254 4561  
BIC : CREGBEBB

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

100

### Etat des personnes occupées

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	36,6	28,3	8,3
Temps partiel	1002	4	3	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	38,2	29,1	9,1
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	57.935	44.681	13.254
Temps partiel	1012	2.093	763	1.330
Total	1013	60.028	45.444	14.584
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	2.834.656	2.300.280	534.376
Temps partiel	1022	129.812	61.525	68.287
Total	1023	2.964.467	2.361.804	602.663
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	53.466	40.751	12.715

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	38,1	28,8	9,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	60.065	45.305	14.760
Frais de personnel	1023	2.864.514	2.272.652	591.862
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	44.609	33.427	11.182

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)****A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	38	4	39,6
110	35	4	36,6
111	3		3
112			
113			
120	29	3	29,8
1200	2		2
1201	19	1	19,2
1202	3		3
1203	5	2	5,6
121	9	1	9,8
1210			
1211	6	1	6,8
1212	3		3
1213			
130			
134	20	3	21,4
132	18	1	18,2
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,1	
151	200	
152	4.572	

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

**Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	15		15
210	1		1
211	14		14
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	2	13,4
310	1	2	1,4
311	12		12
312			
313			
340	1		1
341			
342			
343	12	2	12,4
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802	40	5812	
Coût net pour l'entreprise	5803	9.280	5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031	9.280	58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	